



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUN 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-73

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

18 - Approbation d'un règlement sur la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approbation d'une liste d'associations susceptibles de faire partie de la commission consultative dans le cadre de délégations de service public

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Catherine ROY - Déléguée suppléante de la Commune de MONTSOULT

Présents : 37

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON et Gérard SANTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

CARPF :

Jean-Noël BELLIER (Commune d'ÉCOUEN) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 3

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

18 - Approbation d'un règlement sur la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approbation d'une liste d'associations susceptibles de faire partie de la commission consultative dans le cadre de délégations de service public

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une commission mentionnée à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette commission examine chaque année les rapports établis par les délégataires de service public. Alors que la Commission de Contrôle Financier se penche principalement sur les aspects budgétaires, économiques et financiers, la CCSPL examine le rapport dans son ensemble, et porte un jugement sur la qualité globale des services publics rendus par les délégataires. Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public.

Cette commission, régie par le Président de l'organe délibérant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par cette assemblée.

Dans le cadre du transfert de la compétence «collecte assainissement» de plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au 1^{er} janvier 2019, le SIAH récupèrera un certain nombre de conventions de DSP.

Il apparaît donc nécessaire que le SIAH se dote d'une CCSPL qui sera à même d'examiner les rapports annuels fournis par les délégataires. Il convient également d'approuver une liste d'associations locales susceptibles de faire partie de la CCSPL.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gérard SAINTE BEUVE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,

Vu le règlement intérieur portant sur la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant le transfert de la compétence «collecte assainissement» de plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au 1^{er} janvier 2019,

Considérant les conventions de délégation de service public également rétrocédées au SIAH à cette occasion,

Considérant la nécessité de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

18 - Approbation d'un règlement sur la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approbation d'une liste d'associations susceptibles de faire partie de la commission consultative dans le cadre de délégations de service public

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le règlement intérieur portant sur la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- 2- **Approuve** la liste des associations locales susceptibles de faire partie de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- 3- **Prend acte** qu'une fois ce règlement intérieur adopté, le SIAH procédera à l'élection de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au Comité Syndical du 26 septembre 2018,
- 4- **Et autorise** le Président à signer le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi que tous les actes afférents.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2018

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *10 juillet 2018*
Affichée le : *12 juillet 2018*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-73-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018